

11.12.2017 - 11:00 Uhr

Succession à la direction du conseil d'administration du groupe Hotelplan: Fabrice Zumbrunnen devient le nouveau président



Zurich (ots) -

L'assemblée générale d'Hotelplan Holding SA a élu Fabrice Zumbrunnen, président désigné de la direction générale de la FCM, aux fonctions de président du conseil d'administration du groupe Hotelplan. Il succède à Herbert Bolliger, qui part à la retraite à la fin de l'année. Un autre changement concerne Michael Kalt, qui met un terme à son mandat au conseil d'administration du groupe Hotelplan.

Lors de sa séance du 7 décembre 2017, l'assemblée générale d'Hotelplan Holding SA a élu Fabrice Zumbrunnen président du

conseil d'administration du groupe Hotelplan. Le président de la direction générale de la FCM prend donc à nouveau la présidence du conseil d'administration du groupe Hotelplan. Sa prise de fonctions sera effective le 1er janvier 2018.

Parallèlement, Michael Kalt a décidé de renoncer à son mandat au conseil d'administration, ayant été nommé à la direction de la société Alltours Flugreisen GmbH (Allemagne) au 1er décembre 2017. Michael Kalt était membre du conseil d'administration du groupe Hotelplan depuis le 1er novembre 2012.

Photo de Fabrice Zumbrunnen: <http://media.migros.ch/images/2017/FabriceZumbrunnen.jpg>

Pour tout complément d'information:

Migros

Tristan Cerf, porte-parole de la FCM, tél. 058 570 38 20,

tristan.cerf@mgb.ch

www.migros.ch/medias

Medieninhalte



L'assemblée générale d'Hotelplan Holding SA a élu Fabrice Zumbrunnen, président désigné de la direction générale de la FCM, aux fonctions de président du conseil d'administration du groupe Hotelplan. Il succède à Herbert Bolliger, qui part à la retraite à la fin de l'année. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000968 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Migros-Genossenschafts-Bund"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100810253> abgerufen werden.